Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260709-090720263-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°090720263

DATE DE CONVOCATION : ..... 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 juillet 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	3 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	11
Nombre de votants.	14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Aude Quiniou a donné procuration à Marion Pasdeloup
Florian Lelièvre a donné procuration à Violaine Forcin
William Mallégol a donné procuration à Anthony Page
Mathieu Le Guillou, absent excusé

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Renouvellement du compte à terme

Lors de la séance du 8 juillet 2025, le Conseil municipal avait formulé le renouvellement du compte à terme afin de déposer les fonds afférents à la contraction d'un prêt dans l'attente de son utilisation sur un compte à terme.

Le compte à terme arrive à échéance le 19 juillet 2026 et générera des intérêts en fonction du taux nominal de 1.87 % et au taux actuariel de 1.89 %.

La commune souhaite renouveler cette opération. Dans ce contexte, elle s'est de nouveau rapprochée du service activités bancaires à la Direction des Finances publiques à Brest pour finaliser l'opération selon les mêmes conditions que l'année dernière.

Pour rappel, une commune peut ouvrir un Compte A Terme (CAT) à condition que les fonds proviennent uniquement de quatre origines:

En effet, l'instruction N° 04-004-K1 du 12 janvier 2004 précise que:

"Les collectivités territoriales et les établissements publics entrant dans le champ défini à l'article L. 1618-1 peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent :
«1° De libéralités ;
«2° De l'aliénation d'un élément de leur patrimoine ;
«3° D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public ;
«4° De recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. (« Art. L. 1618-2. -- I)".

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260709-090720263-DE

La commune de Trégourez doit prendre une délibération autorisant le Maire à effectuer ce type de placement ainsi que le

- Montant du placement : 270 000 €
- La date de souscription du prêt : 15 juillet 2022
- Le numéro de l'emprunt : 50367298/DD19803870
- Le nom de l'organisme bancaire : Crédit mutuel de Bretagne
- Les raisons pour lesquelles l'emprunt n'a pas encore été utilisé : Le prêt a été contractualisé à une période à laquelle le taux était préférentiel : les travaux de réaménagement de l'îlot de Garn Dréon et la réhabilitation du site de la Foire ont pris du retard dans leur réalisation. La non-réalisation est indépendante de sa volonté :
    - Les logements construits par le bailleur Finistère Habitat devraient démarrer début 2027 : la commune doit assurer les travaux de fin de chantier
    - La compétence économique relève de la Communauté de communes de Haute Cornouaille concernant le projet de la réhabilitation du site de la Foire

Cette délibération sera accompagnée de la demande de souscription du compte à terme et l'ensemble doit être visé par le comptable du SGC de Châteaulin dont dépend notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Autorise le Maire à effectuer ce type de placement et notamment le dépôt de fonds sur un compte à terme de l'Etat

-Confirme qu'il s'agit bien de placer les fonds correspondant au prêt mentionné ci-dessus

-Souhaite déposer les fonds pour une durée de 12 mois en fonction du taux correspondant à un taux nominal de **2.53** % et un taux actuariel de **2.57** % en référence au taux du mois de juillet 2026,

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir et notamment le document de souscription intitulé « Demande d'ouverture d'un compte à terme ».

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le M[illegible]

Anthon[illegible]

MAIRIE DE TREGOUREZ 29570 (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....